

# Témoignage d'une DRH à temps partagé

par Coralie Deprez, DRH à temps partagé

Bras Droit Des Dirigeants

---

**Quand un client me demande : « Sais-tu ce que 2020 m'a apporté de mieux ? », que je reste dubitative et qu'il poursuit : « C'est toi Coralie ! Tu es la meilleure chose qui me soit arrivée cette année ». Non sans une certaine gêne j'ai accueilli cette idée.**

N'y a-t-il pas de chose plus importante que de faire appel à une DRH externalisée à temps partagé pour prendre en charge la gestion des ressources humaines d'une entreprise ? Et bien, pour cette association sportive de 4 salariés, la réponse est non. Alors pourquoi faire appel à des cadres externalisés à temps partagé ? Je vais vous partager les bénéfices de ce concept à travers plusieurs exemples vécus l'année passée.

## Mettre en place des procédures spécifiques

Bien qu'une entreprise soit en développement et que sa situation financière soit saine, le recrutement de nouvelles compétences n'est pas toujours adapté. L'investissement est parfois démesuré par rapport à la charge de travail. Et pourtant, avoir à ses côtés un professionnel peut se révéler nécessaire. C'était le cas de cette association sportive qui avait un besoin ponctuel pour gérer la mise en œuvre d'une procédure spécifique. En faisant appel au temps partagé son président a obtenu à la fois les conseils attendus et la prise en charge pratico-pratique du sujet géré.

## S'accorder du temps pour d'autres projets

Avant la crise sanitaire que nous traversons, un dirigeant d'une entreprise du bâtiment d'environ 30 salariés me contacte et me dit :



« J'ai besoin des services d'un cadre RH pour me dégager du temps et me consacrer à d'autres projets pendant 6 mois. Un contrat de travail à temps plein ne me convient pas. Je souhaite une présence opérationnelle d'une journée par semaine. Est-ce qu'il vous reste de la disponibilité pour une mission supplémentaire ? ». Ce chef d'entreprise recherchait une expertise métier sur une période donnée et à un rythme régulier. Le temps partagé lui a ainsi permis d'obtenir une flexibilité adaptée à sa situation. En effet, une fois par semaine sur la période définie ensemble, je prenais en charge les sujets qu'il n'avait pas le temps de traiter.

## Bénéficiaire d'un soutien flexible

A l'heure du confinement, un certain nombre d'entreprises se sont trouvées bien inspirées de s'être engagées dans une prestation à temps partagé. C'est le cas de cette entreprise de 12 personnes. La mission commence à la fois dans le but de libérer du temps au service comptabilité et aussi de comparer la performance des pratiques et vérifier le respect des règles sociales. Les sujets de travail sont planifiés, le planning de présence est déterminé et tout d'un coup le quotidien se trouve bousculé de manière inédite. Alors que certaines entreprises décidaient de suspendre

nos contrats de prestation, les deux associés de cette société ont décidé de maintenir leur engagement pour bénéficier de mes services à temps partagé en les adaptant à l'actualité. L'activité partielle est mise en place. Les salariés sont ensuite équipés du matériel informatique adéquat pour que le télétravail devienne leur nouvelle forme de travail. Et puis s'organise le retour de l'équipe dans les locaux de la société avec l'achat de masques et autres matériels garantissant le respect des gestes barrières. Et tout cela dans le respect des protocoles sanitaires et autres décrets. Au fil des semaines l'activité de l'entreprise se stabilise et va même se développer permettant l'embauche de deux salariés supplémentaires. En fin d'année, par la force des choses, le contrat sur lequel je me suis engagée n'a pas été respecté et un certain nombre de sujets restent à traiter. La question de la poursuite de mission se pose. La réponse est très vite réglée par l'un des deux associés : « Sachant que je n'aime pas le droit social, heureusement que nous avons fait appel à vos services juste avant le confinement. C'est quand même drôlement confortable de vous avoir à nos côtés. Et puis, avec tous les sujets qu'il y avait à traiter, comment aurions-nous fait sans vous ? Il y a encore tellement à faire. Nous souhaitons continuer à avoir notre DRH à temps partagé ». Alors que ce client a fait appel à mes services pour déléguer un sujet sur lequel il n'était pas à l'aise, il a découvert que le temps partagé lui offre à la fois un confort certain et l'assurance que les choses soient faites dans les règles.

### Se rassurer avec un expert métier

« Vous savez, moi je n'y connais rien. Je ne sais pas si je fais bien. Je ne suis pas du métier et j'ai besoin qu'on me dise ce que je dois faire ». Lorsque je la rencontre, cette cheffe d'entreprise est déjà entourée de plusieurs conseils pour l'accompagner. Mais ce qu'elle recherche ce n'est pas seulement d'avoir quelqu'un qui réponde à ses questions par téléphone. Non, ce qu'elle veut, c'est effectivement être aiguillée et que les sujets soient traités par un tiers. C'est une façon pour elle de s'assurer que les points sont correctement gérés. Outre l'expertise métier dont elle a besoin, car elle ne maîtrise pas le sujet, c'est l'aspect présentiel du temps partagé que recherchait cette nouvelle cliente, co-gérante d'une entreprise de chaudronnerie, notamment en charge de la partie administrative.



Je finirai en vous parlant d'un chef d'entreprise, qui m'a dit une phrase qui m'a marquée et qui à mon sens résume parfaitement ce qu'est le temps partagé : « Si c'est pour me dire ce que j'ai à faire, ce n'est pas la peine. Je n'ai pas besoin de quelqu'un qui me dise ce que je dois faire. J'ai besoin de quelqu'un qui va faire pour moi mais qui ne sera ni salarié de l'entreprise ni présent à temps plein ».

Vous aussi vous avez besoin d'être accompagné sur des questions RH mais ne savez pas vers qui vous orienter ? Faites appel un DRH externalisé à temps partagé !



## Coralie Deprez

DRH À TEMPS PARTAGÉ  
BRAS DROIT DES DIRIGEANTS

*Bras Droit Des Dirigeants accompagne les dirigeants dans le développement de leurs activités en prenant en charge les missions de directions stratégiques pour l'entreprise : direction ressources humaines, administrative et financière, générale, commerciale et marketing digital. Nos agences proposent des missions de cadres opérationnels expérimentés à temps partagé, adaptées aux besoins de l'entreprise, ainsi qu'à ses moyens financiers, avec un contrat de prestation de services.*

[www.brasdroitdesdirigeants.com](http://www.brasdroitdesdirigeants.com)

[coralie.deprez@brasdroitdesdirigeants.com](mailto:coralie.deprez@brasdroitdesdirigeants.com)